



Quelles sont les épreuves du DNB (Brevet) et comment se calculent les points

publié le 16/02/2024

La session du DNB 2024 sera la dernière sous cette forme.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires par le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613>

EN 3^e, LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 POINTS

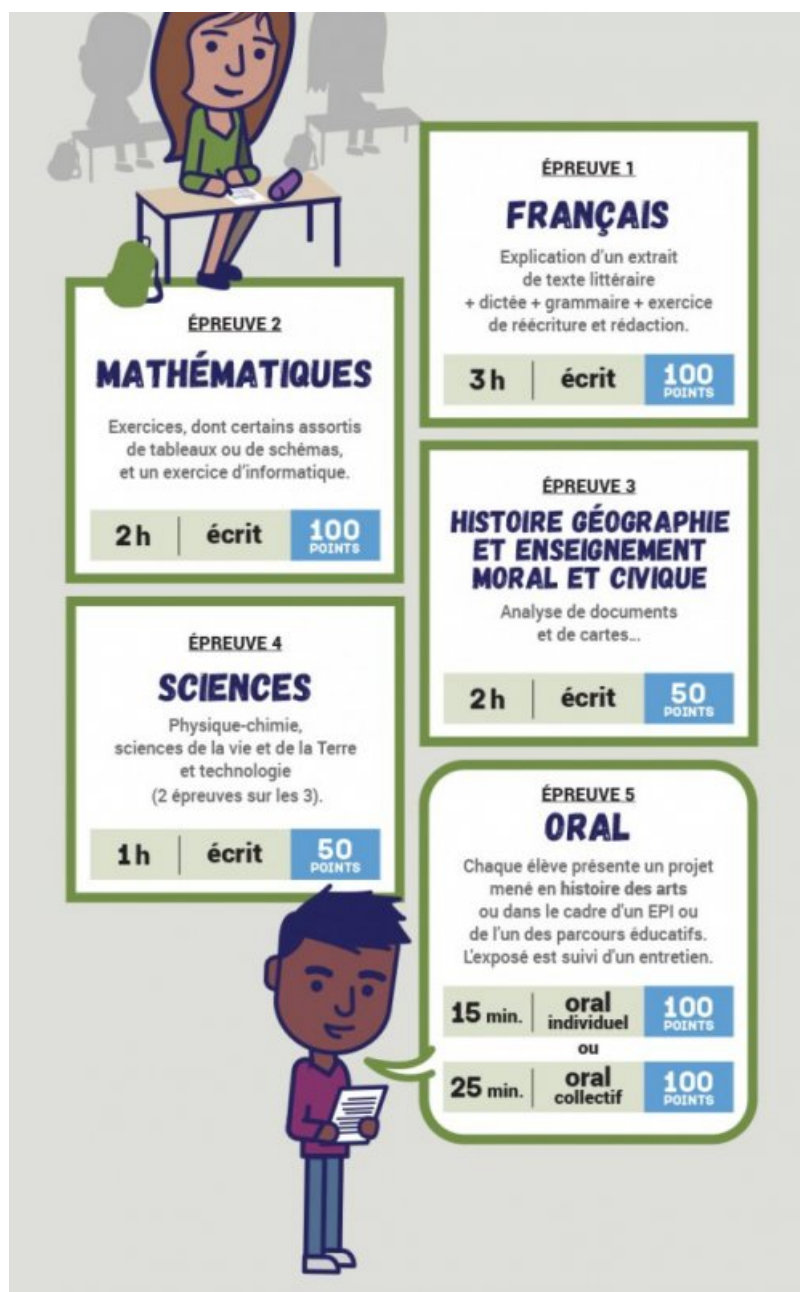
Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES 400 POINTS



publics et privés
sous contrat sont
inscrits au brevet par
l'intermédiaire des chefs
d'établissement

du brevet

du brevet dans
le cadre d'une
cérémonie
républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3^e,
DEVOIRS FAITS accompagne
les élèves volontaires dans leur
préparation au diplôme national
du brevet.

Toutes les énergies sont
mobilisées au service de
la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en
situation de **handicap**
peuvent bénéficier
d'aménagements
pour passer les
examens.

2 séries sont proposées :
**la série générale et la série
professionnelle.**

À noter : seuls les sujets des
épreuves écrites finales sont
différents.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.